



AVIS PUBLIC – ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS PUBLIC est donné que le conseil municipal a adopté lors de sa séance ordinaire du 5 octobre 2021, le règlement suivant :

RÈGLEMENT NUMÉRO 748

Ce règlement porte sur la gestion contractuelle. Il a plus précisément pour objectif de répondre aux exigences de l'article 938.1.2 du *Code municipal du Québec*, de prévoir des règles pour la passation de contrats de gré à gré et de renforcer les principes de saine gestion des contrats municipaux.

Une copie du règlement est disponible à la mairie, située au 2579, rue de l'Église, à Val-David, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures de bureau, ainsi que sur le site web de la Municipalité à l'adresse <http://www.valdavid.com/publications/>.

DONNÉ À VAL-DAVID, le 5 octobre 2021

(Signé Carl Lebel)

Carl Lebel
Secrétaire-trésorier adjoint